

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 23 février 2023 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, Messieurs VADOT, GROS et RICHAUD.

Excusés : Madame RENON, Messieurs RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et DAUMAS.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. EXTENSION DE L'ECOLE : ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DES LOTS (INFRUCTUEUX EN 1ERE CONSULTATION) –

- **LOT 3 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE**
- **LOT 6 : ISOLATION – CLOISONS – FAUX PLAFONDS**
- **LOT 8 : PEINTURE**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil du 13 décembre, seuls 7 lots avaient été attribués. Une nouvelle consultation a été lancée pour les 3 lots infructueux. Le rapport d'analyse sur la nouvelle consultation, réalisé par Monsieur OLLIVIER, architecte maître d'œuvre de l'opération, a été envoyé aux conseillers. Monsieur le Maire commente l'analyse des offres de la consultation.

Monsieur le Maire propose de suivre les recommandations du maître d'œuvre et de choisir les entreprises qui ont fait les offres les mieux disantes, inscrites dans le tableau ci-dessous.

LOT	INTITULES	ENTREPRISE MIEUX DISANTE	MONTANT H.T.
03	Charpente-Couverture-Zinguerie	AUDIBERT CHARPENTE	32016 ,80 €
06	Isolation-Cloisons-Faux Plafonds	AIB	21154,50 €
08	Peinture	ARC EN CIEL	4485,29 €

Accord à l'unanimité des conseillers pour les 3 entreprises inscrites dans le tableau.

2. PROJET PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERTS »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, lors du dernier conseil, la question des économies au niveau de l'éclairage public a été abordée. Il informe les conseillers que la solution de limiter les heures de fonctionnement durant une partie de la nuit pose un problème juridique : l'éclairage public étant mis en place pour assurer la sécurité des habitants, si la commune le coupe, elle se met en défaut. Il propose une autre solution : le passage de l'éclairage public en LED, qui permet d'économiser entre 70 et 80 % de la consommation, sans limitation des heures de fonctionnement. 2 possibilités existent : le changement des lanternes des luminaires de la commune, d'un coût voisin de 35.000 €, ou la pose de lampes LED dans les lanternes existantes, d'un coût de 4623 €. L'avantage de la première option, c'est qu'elle permet de baisser l'intensité à certaines heures de la nuit, mais le coût est très élevé. Le conseil, à l'unanimité, choisit l'option de poser des lampes LED dans les lanternes existantes. Monsieur le Maire propose de demander pour ce projet une subvention, au taux de 80 %, dans le cadre du « Fonds Verts ». Accord à l'unanimité des conseillers.

3. PROGRAMME ANNUEL ONF 2023

Monsieur le Maire détaille le programme des travaux forestiers proposé par l'ONF pour l'année 2023. Le montant total de ces travaux s'élève à 108910 €. Monsieur le Maire précise que la création d'une piste forestière qui permettrait l'exploitation d'une parcelle, d'un coût de 93890 €, est susceptible d'être subventionnée à 80 %. Cette piste permettrait d'exploiter une parcelle de hêtres, ce qui pourrait être intéressant financièrement, vu l'augmentation du prix du bois. Il propose d'étudier ce projet l'année prochaine. Pour cette année, vu les travaux importants qui sont projetés, il propose de refuser le programme de travaux annuel ONF 2023.

Les conseillers suivent cette proposition : le programme de travaux est donc refusé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire cette année de réaliser des travaux d'entretien sur la piste de la Coste, ce qui permettra aux services incendies de se rendre facilement sur ce site. Ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil.

4. QUESTIONS DIVERSES

BILAN 24 HEURES STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est obligatoire de réaliser cette année un bilan 24 heures pour la station d'épuration. Ce bilan est un bilan de pollution de la station, il consiste à prélever des échantillons en entrée et en sortie de station et à analyser ces échantillons. Un avis est ensuite donné sur les performances épuratoires du système d'assainissement. Ce bilan a été réalisé plusieurs fois par IT 04 (l'Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04) à l'entière satisfaction de la commune. IT 04 propose une analyse au coût de 950 €.

Accord à l'unanimité du conseil.

La séance est levée à 20H00.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves